

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 22 mai 2023 à 18 heures 30 minutes  
Mairie

**Présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Procuration(s) :**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

**Secrétaire de séance :** Mme PEATIER Géraldine

**Président de séance :**

26-23 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023  
26-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

Date de convocation  
17/05/2023

Date d'affichage  
17/05/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

et publication du :

23/05/2023

### OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu, la Commune de COLOMBIER LE JEUNE pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommée « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes

de versement de fonds (« tirages ») lorsqu'il le souhaite. La commune de Colombierle Jeune à consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100000 Euros sur 6 mois.

Après analyse des offres, la proposition de la Caisse d'Epargne a été retenue. Les conditions de la ligne de trésorerie proposée par la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 100 000 Euros
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt applicable : 0,95%
- Frais de dossier 200€

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant maximum de 100 000 Euros aux conditions indiquées ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



27-23 - VMC APPARTEMENTS COMMUNAUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/05/2023  
27-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

**OBJET : VMC APPARTEMENTS COMMUNAUX**Date d'affichage

17/05/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

Mme le Maire informe le conseil municipal que la VMC des appartements communaux est en panne et qu'il y a lieu de la changer, pour cela Mme le Maire a demandé un devis à l'entreprise DESESTRET pour son remplacement. Le devis s'élève à 5 634,60 € TTC

et publication du :

23/05/2023

Après avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité

Accepte la proposition de L'entreprise DESESTRET pour un montant HT de 5 634,60 €

Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



28-23 - LOCAL DE VIDEOPROTECTION

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
28-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

**OBJET : LOCAL DE VIDEOPROTECTION**Date d'affichage

17/05/2023

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise Jean-Luc MALOSSE pour la création d'une pièce pour la vidéoprotection.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

Ce devis comprend la fourniture et la pose de cloisons et d'un bloc porte et s'élève à 1380 € TTC

et publication du :

23/05/2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré,  
Accepte le devis de l'entreprise Jean-Luc MALOSSE pour un  
montant TTC de 1 380,00 €  
Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



29-23 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
29-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSCH Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

Date d'affichage

17/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

et publication du :

23/05/2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Madame le maire informe Conseil Municipal que les communes concernées par les chutes de neige de cet hiver peuvent solliciter une aide du Département.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le maire à solliciter une subvention au Département. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité,

Autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ardèche pour le déneigement de la voirie de COLOMBIER LE JEUNE au cours de la campagne hivernale 2022-2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



30-23 - AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE GLISSE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
30-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

**OBJET : AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE GLISSE**Date d'affichage

17/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

et publication du :

23/05/2023

M. BOSC, adjoint au maire, présente au conseil municipal les devis de l'entreprise ESA et PLAYGONE pour l'aménagement d'un espace de glisse (Pumtrack) sur le site de sports et loisirs. Il explique que la société PLAYGONE propose une piste en fibre de verre avec structure en contreplaqué pour une garantie de 2 ans pour la structure et 5 ans pour l'élément roulant et la société ESA propose un structure en acier et une piste en aluminium pour une garantie de 20 ans pour la structure et 10 ans pour la piste de roulement.

Le devis de la société PLAYGONE s'élève à 35 148,00 € TTC et celui de la société ESA est de 36 614,40 TTC.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de M. BOSC, et à l'unanimité

**Choisit** la société ESA pour son devis de 36 614,40 € TTC

**Charge** Mme le Maire de faire exécuter les travaux,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



31-23 - PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ANCIEN VESTIAIRE

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
31-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation  
17/05/2023

**OBJET : PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ANCIEN VESTIAIRE**

Date d'affichage  
17/05/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet de permis de construire élaboré par l'architecte Pascal CARRILLO pour la réhabilitation de l'ancien vestiaire de Football en maison des associations. Elle demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce projet,

et publication du :

23/05/2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Accepte le projet de permis de construire présenté par l'architecte Pascal CARRILLO

Charge Mme le faire d'effectuer les démarches administratives de dépôt du permis de construire,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



32-23 - REALISATION DU PREMIER TRACE DE JEU DU TERRAIN DE FOOT

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
32-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

**OBJET : REALISATION DU PREMIER TRACE DE JEU DU TERRAIN DE FOOT**Date d'affichage

17/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

Mme le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LAQUET à LAPEYROUSE-MORNEY pour l'intervention d'une équipe pour la pose de repères de lignes et la réalisation du premier tracé de jeu sur le nouveau terrain de football, pour un montant TTC de 1 620,00 €,

et publication du :

23/05/2023

Le Conseil municipal à l'unanimité  
Accepte le devis de l'entreprise LAQUET pour un montant de 1 620,00 TTC  
Charge Mme le Maire de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



33-23 - GARDE-CORPS PASSERELLE DE TURLET

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
33-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

Date d'affichage

17/05/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/05/2023

et publication du :

23/05/2023

**OBJET : GARDE-CORPS PASSERELLE DE TURLET**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal son arrêté du 29 Juin 2022 portant sur l'interdiction de circulation sur la Passerelle de Turlet pour des raisons de sécurité en cause la dégradation de son garde-corps.

Elle présente au conseil municipal les devis des entreprises SARL Vivarais Tolerie de SAINT JEAN DE MUZOLS et de la Métallerie BOSC de SAINT PRIX, pour la fabrication et la pose d'un nouveau garde-corps.

Le devis de la SARL VIVARAIS TOLERIE est de 7 122,00 € TTC et le devis de la Métallerie BOSC est de 6 028,90 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **Choisit** le devis de la métallerie BOSC pour un montant TTC de 6 028,90 €,

**Charge** Mme le Maire de faire exécuter les travaux

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



34-23 - RETRAIT ANTICIPE D'UN COMPTE A TERME

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/05/2023  
34-2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

L'an deux mille vingt trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

**Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, Mme PEATIER Géraldine, M. PEYRARD Sébastien

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. BELLIN Mickaël, Mme BELLIN Amélie, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : PEATIER Géraldine

Date de convocation

17/05/2023

Date d'affichage

17/05/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

06/06/2023

et publication du :

06/06/2023

**OBJET : RETRAIT ANTICIPE D'UN COMPTE A TERME**

Mme le Maire explique au conseil municipal le besoin de trésorerie de la commune dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu.

Mme le Maire propose le retrait anticipé d'un compte à terme de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

**Approuve** le retrait anticipé d'un compte à terme pour un montant de 200 000 €

**Autorise** Mme le Maire à effectuer la demande de retrait anticipé du compte à terme de 200 000 €

**Autorise** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,



35-23 - DECISION MODIFICATIVE N)1

N° INSEE : 068\_\_

COLOMBIER LE JEUNE

Exercice 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****N°34-23****DECISION MODIFICATIVE N° 1**

(Vote de crédits)

Date de convocation :	17/05/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	15	Pour :	9
Nombre de membres présents :	9	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9	Abstention :	0

L'an 2023, le 22 mai, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, COMTE Delphine COMTE Delphine

Présents : M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DEGOT Eric, M. DESPESSE Joël, M. LEGRAND Dimitri, M. NODON Henri, M. PEYRARD Sébastien, Mme BELLIN Béatrice, Mme PEATIER Géraldine

Procurations :

Absents :

Excusés : M. BELLIN Mickaël, M. LEPINE Mathieu, M. LONGEROCHE Jean-Michel, M. PERRIN Anthony, Mme SERRETTE Nadine, Mme BELLIN Amélie

Secrétaire de séance : Mme PEATIER Géraldine

Objets : **DECISION MODIFICATIVE**

## INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 108 : Constructions	100 000,00		
2313 (23) - 110 : Constructions	100 000,00		
	<b>200 000,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>200 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par COMTE Delphine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 22/06/2023 et de la publication le 22/06/2023

A COLOMBIER LE JEUNE, le 22/06/2023

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Maire

Fait à COLOMBIER LE JEUNE  
Le Maire,

